



DCM DU 6 JUILLET 2023

Dossier suivi par :

Hélène HUET

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2023.173

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 6 juillet** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

**Date de convocation** : 30 juin 2023 - **Date d'affichage** : 12 juillet 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

**25 Présents** : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Jacques BELLONCLE, Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Yannick DANTON, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Eric GOSSET, Serge LE PALAIRE, Grégory PRENVEILLE, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÜN, et Mesdames Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Laëtitia NOËL et Anne-Laure OULED-SGHÄÏER.

**4 excusés** : Monsieur Jonathan RAULT et Mesdames Maëva AMELOT, Julie AUBAUD et Rozenn PIEL.

**3 pouvoirs** : M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER), Mme Julie AUBAUD (qui a donné pouvoir à Merlene DÉSILES) et Mme Rozenn PIEL (qui a donné pouvoir à Eric GOSSET).

**Secrétaire de séance** : Merlene DÉSILES

## CONVENTION AVEC LE SMICTOM VALCOBREIZH RELATIVE A LA COLLECTE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

VU le Code de l'environnement ;

VU la Loi AGECE du 10 février 2020 concernant l'obligation de tri à la source des biodéchets ;

VU les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Bretagne approuvé le 23 mars 2020 visant la généralisation du tri à la source des biodéchets et la réduction de la part fermentescible des ordures ménagères à 20% en 2025 et 15% en 2023 ;

VU la proposition partenariale adressée par courrier en date du 10 mai 2023 par le SMICTOM VALCOBREIZH ;

VU l'avis de la Commission « Sports et vie associative, jeunesse, vie scolaire, restaurant municipal » en date du 3 juillet 2023 ;

CONSIDERANT la volonté politique d'une ville éco-citoyenne avec préservation de l'environnement ;

Madame Chantal FRANCCANNET, Conseillère municipale déléguée au Bien manger et à la Santé, informe que selon l'ADEME, un repas en restauration collective génère 450 grammes de déchets dont 200 grammes de biodéchets (restes alimentaires) et 250 grammes d'emballages.

La restauration de la ville de Liffré a déjà réalisé les diagnostics de biodéchets en partenariat avec le SMICTOM Valcobreizh (voir Cf. tableau ci-dessous) .

Les grammages proposés ont été revus à la baisse depuis plusieurs années, tout en proposant du supplément pour les enfants qui le souhaitent.

Une partie du service de restauration a effectué les formations en cuisine évolutive afin de limiter la perte des viandes à la cuisson.

Régulièrement, le personnel est sensibilisé afin de réduire la quantité des biodéchets. Tous les 3 ans, la restauration réalise un nouveau diagnostic avec des pesées dans chaque restaurant.

**La moyenne de biodéchets à Liffré est de 65g/enfant et de + de 5 tonnes/an ce qui implique de collecter les biodéchets produits.**

Pour se faire, le partenariat avec le SMICTOM Valcobreizh se poursuit avec la proposition de signer avec ce dernier une convention relative à la collecte des déchets alimentaires (cf. convention proposée en annexe à la présente note)

Les échanges préliminaires sur l'évaluation du tonnage de déchets alimentaires ont été réalisés ; il s'agit maintenant de déployer les moyens de collecte et de sensibiliser les personnels de restauration aux conditions d'utilisation des moyens de collecte mis à disposition.

Comme première étape du dispositif, il est proposé une collecte suivant les 36 semaines scolaires/an avec le déploiement d'un bac individuel auprès de chaque lieu de restauration scolaire :

- Restaurant « La Cantine »
- Restaurant du site élémentaire Jacques Prévert
- Restaurant du site maternelle Jules Ferry

RESTAURANT PREVERT			RESTAURANT FERRY			RESTAURANT LA CANTINE (cuisine centrale)			RESTAURANT ROUZEL (étude 2 <sup>ème</sup> phase)		
Tonnage	Lieu de collecte	JOUR DE COLLECTE et NOMBRE DE BACS	Tonnage	Lieu de collecte	JOUR DE COLLECTE et NOMBRE DE BACS	Tonnage	Lieu de collecte	JOUR DE COLLECTE et NOMBRE DE BACS	Tonnage	Lieu de collecte	JOUR DE COLLECTE et NOMBRE DE BACS
1,94 T	Rue de l'étang LIFFRE	Jour à définir avec le SMICTOM  1 BAC	1,10 T	6 avenue Jules Ferry LIFFRE	Jour à définir avec le SMICTOM  1 BAC	2,64 T	1 avenue Jules Ferry LIFFRE	Jour à définir avec le SMICTOM  1 BAC	Etude 2 <sup>ème</sup> phase courant 2024		

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.  
 Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention relative à la collecte des déchets alimentaires avec le SMICTOM VALCOBREIZH ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffre,

Le Maire,

Guillaume BÉGUÉ